



Réunion du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE

Mardi 12 septembre 2018

Session N°12 : Droits des Migrants

De pays d'émigration et de transit, le Maroc s'est transformé au cours des quinze dernières années en un pays d'immigration pour un nombre croissant de migrants subsahariens et de réfugiés.

Ainsi, en application des principes contenus dans la Constitution de 2011, notamment son article 30, le Maroc s'est doté en 2013 d'une nouvelle politique de Migration qui prévoit l'intégration socio-économique des migrants et réfugiés se trouvant sur son territoire.

Une année plus tard, le gouvernement marocain a adopté la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile, qui s'articule autour de 27 objectifs spécifiques, 11 programmes et 81 actions. Ces programmes couvrent les secteurs de l'éducation, la culture, la jeunesse et les loisirs, la santé, le logement, l'assistance sociale et humanitaire, la formation professionnelle, l'emploi, la gestion des flux migratoires et la lutte contre la traite des êtres humains, la coopération et les partenariats internationaux, le cadre réglementaire et conventionnel en plus de la gouvernance et la communication.

La stratégie nationale de l'immigration et de l'asile prend en compte la dignité humaine et se caractérise par sa nature multidimensionnelle du fait qu'elle a été conçue dans le respect, à la fois des conventions internationales, et de la nouvelle Constitution marocaine en obéissant à quatre objectifs fondamentaux, à savoir : Faciliter l'intégration des immigrés réguliers, Mettre à niveau le cadre réglementaire, Mettre en place un cadre adapté, Gérer le flux migratoire dans le respect des droits de l'homme.

Dans le cadre de cette stratégie, le Maroc a lancé deux campagnes de régularisations des migrants, qui a abouti à la validation de plus de 85% des demandes de régularisation, soit la régularisation de 23.096 migrants lors de la 1^{ère} phase en 2014, et plus de 14.000 migrants ciblés dans le cadre de la 2^{ème} phase lancée en 2016.

La stratégie marocaine de l'immigration et de l'asile permet également aux migrants de bénéficier d'un accès plein et entier aux services publics et à l'emploi. A titre d'exemple, 25.000 cartes « RAMED » permettant aux migrants et réfugiés de bénéficier d'une couverture médicale, ont été distribuées aux bénéficiaires.

Le Maroc œuvre également en vue de rehausser les normes en matière de qualification des actes de racisme, et leur traitement par l'ensemble des institutions impliquées, notamment la police et la justice, à travers la formation et la sensibilisation, en vue de permettre une intégration sereine et complète de cette population dans le tissu social marocain.

Une mise à niveau du cadre réglementaire et législatif a également permis l'adoption par le parlement marocain d'une nouvelle loi sur la traite des êtres humains et l'élaboration de deux projets de loi sur la migration et l'asile.

Pour la mise en œuvre des actions et projets prévus dans le cadre de ces programmes, une approche partenariale a été adoptée à travers la conclusion de conventions de partenariat avec les institutions nationales portant sur plusieurs thématiques, la mise en place d'un cadre de concertation et de partenariat avec les ONGs et les associations, et la conclusion d'un accord de financement avec l'Union Européenne (programme Charaka), en vue de promouvoir l'intégration des migrants au Maroc dans les domaines de l'éducation, la santé, l'insertion professionnelle et l'appui à la femme migrante.

Enfin, je souhaiterais annoncer que le Maroc abritera en décembre prochain, la Conférence mondiale de la Migration 2018, qui verra l'adoption du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, premier document onusien sur la question de la migration dans sa globalité.